



Reprise d'un meuble non conforme au bon de commande

Par **CONSOMMATEUR**, le **13/09/2011** à **07:17**

Bonjour,

Nous avons acheté une ensemble de meubles au magasin Roche Bobois de Seclin (salle à manger complète + colonne), pour près de 15000 €uros.

La colonne n'étant pas présentée en magasin, nous l'avons acheté sur les conseils d'un vendeur décorateur, qui nous l'avait décrite avec un intérieur en verre... Lors de la livraison, nous étions surpris par ce meuble, qui semblait ne pas correspondre à la description faite en magasin. Nous alertons le magasin et demandons dans un premier temps pour échanger et prendre autre chose.

Mais notre demande reste sans réponse, depuis le 12/08/2011, le vendeur et le directeur nous font patienter, font tour à tour mine de ne pas être au courant de notre demande, malgré les différents coups de fil, les mails et un courrier recommandé (que personne n'est encore allé chercher) !!!

Comment les forcer à prendre leurs responsabilités ??? Y a-t-il un texte de loi nous protégeant d'une livraison non conforme au bon de commande ??? Peut-on exiger le remboursement ???